Ville de Genève
Conseil municipal

QE-506

19 juillet 2018

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2018 de M. Michel Nargi: «Qu'en est-il de l'accessibilité des camions de pompiers aux Eaux-Vives?»

TEXTE DE LA QUESTION

J'ai pu constater le soir du 25 mai, lors d'une intervention du Service incendie et de secours (SIS) à la rue Henri-Blanvalet, que les camions de pompiers n'ont pas pu accéder à la rue du XXXI-Décembre. Ils ont dû accéder en marche arrière par le chemin Neuf. Il s'est écoulé environ une demi-heure avant qu'ils puissent accéder au lieu d'intervention (heureusement bénigne), fait constaté par les agent-e-s de la police municipale (APM) ainsi que par la gendarmerie.

Ma question est la suivante: quelles mesures compte prendre le Conseil administratif pour que cette situation n'arrive plus?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre de leurs patrouilles, les APM interviennent à l'encontre des véhicules qui représentent un danger ou qui sont susceptibles d'empêcher le passage d'un véhicule de secours.

S'ils l'estiment nécessaire, les APM sont en mesure d'ordonner leur enlèvement au moyen d'une dépanneuse.

Malheureusement, en cas d'intervention urgente, le SIS n'est pas à l'abri d'une entrave momentanée due à un véhicule obstruant un passage de secours.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone